



# BUDGET & ORIENTATIONS POLITIQUES 2024



# BUDGET & ORIENTATIONS POLITIQUES 2024

Finances & commande publique	p.12
Communication	p.13
Administration départementale	p.14
Sécurité	p.15
Prévention et protection de l'enfance	p.17
Insertion & logement	p.18
Autonomie des personnes âgées et handicapées	p.19
Transition écologique & Espaces naturels	p.20
Vallée de Somme, Vallée Idéale	p.22
Aménagement	p.24
Infrastructures	p.25
Bâtiments	p.26
Culture	p.27
Sport & vie associative	p.28
Collèges & actions éducatives	p.29
Développement agricole	p.30
Tourisme	p.31

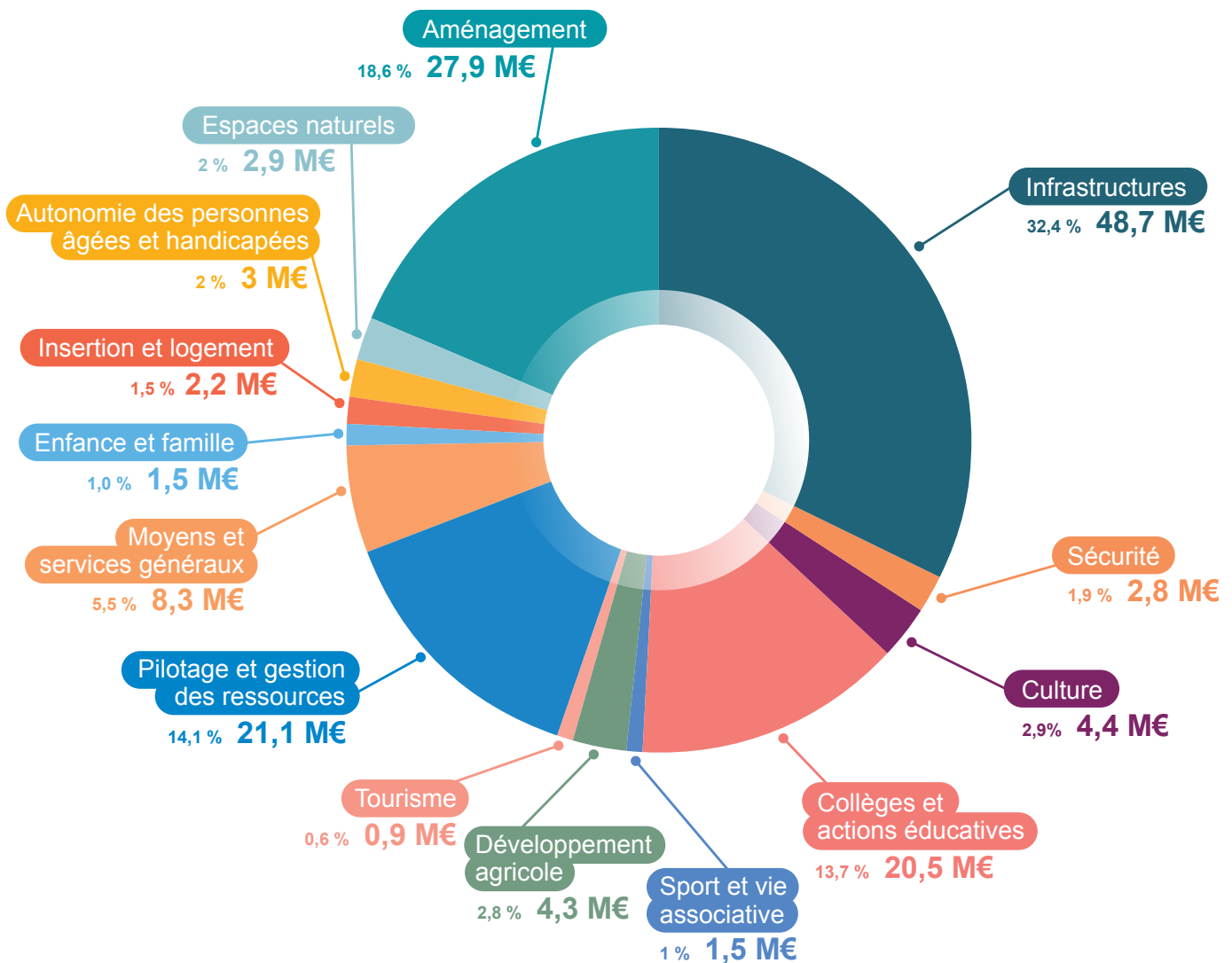


# Un Budget Primitif 2024 qui s'équilibre

en dépenses et en recettes à 803,1 M€ dont 150 M€ pour l'investissement et 653,1 M€ pour le fonctionnement

## >> Dépenses d'investissement par mission y compris dépenses bâtementaires (hors réaménagement de dette) :

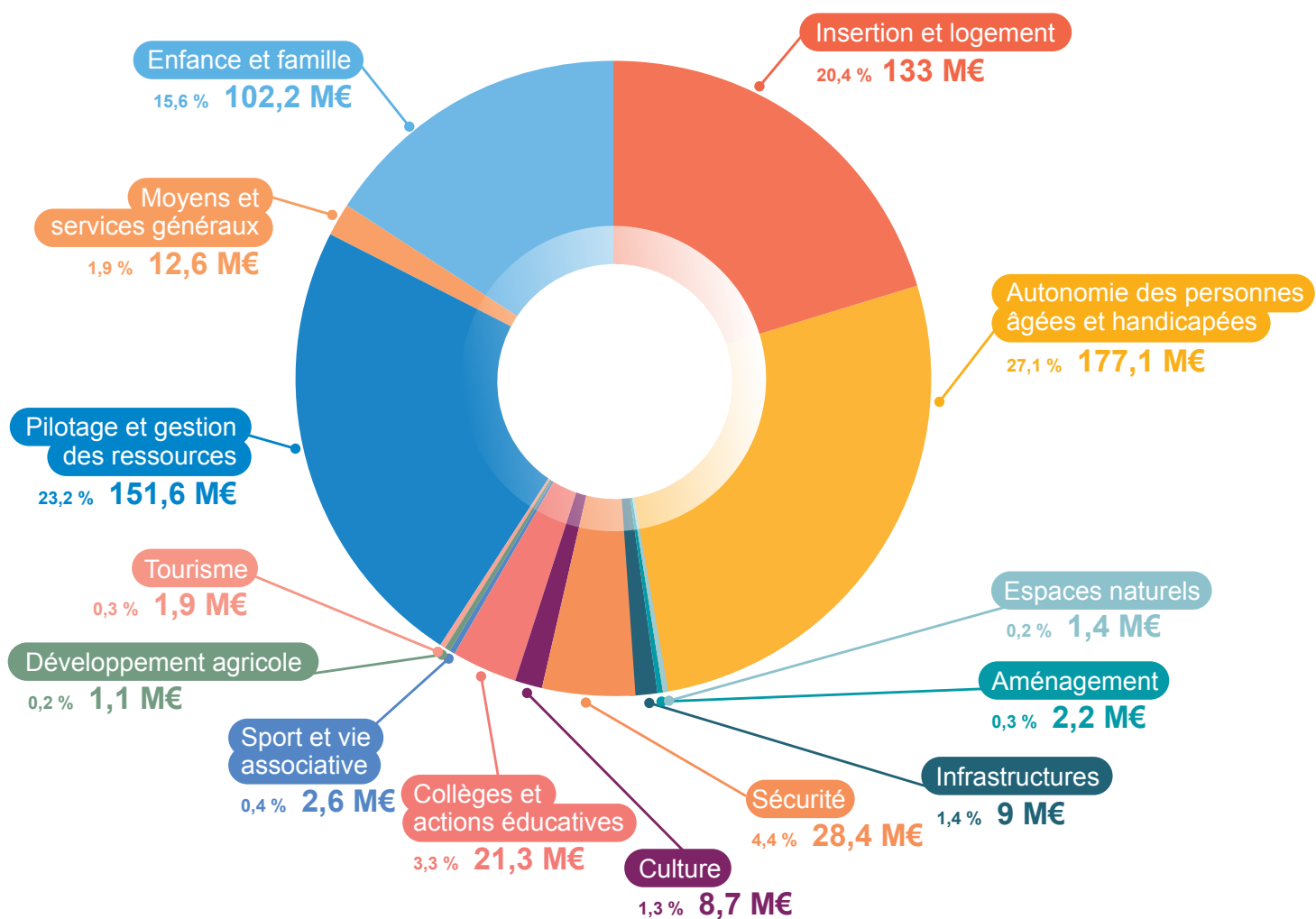
150 M€





## >> Dépenses de fonctionnement par mission y compris dépenses bâtementaires :

**653,1 M€**



# Plus de 30,6 millions supplémentaires au budget 2024

(hors dette) en particulier :

## PILOTAGE ET MOYENS

160 168 700 € au BP 2024, soit + 4,8 M€

## SÉCURITÉ

31 190 000 € au BP 2024, soit + 1,4 M€

## AUTONOMIE

180 054 500 € au BP 2024, soit + 3,3 M€

## ENFANCE ET FAMILLE

100 850 100 € au BP 2024, soit + 6,9 M€

## AMÉNAGEMENT

30 084 300 € au BP 2024, soit + 5,9 M€

## BÂTIMENTS

30 084 300 € au BP 2024, soit + 5,9 M€

## COLLÈGES

22 660 700 € au BP 2024, soit + 2,8 M€







# Contexte économique et social & orientations financières

**A** lors que l'année 2022 avait été caractérisée par la crise internationale liée au déclenchement de la guerre en Ukraine, l'année 2023 a été marquée par la persistance des tensions internationales, du contexte inflationniste et de la remontée des taux d'intérêt. Il apparaît aujourd'hui de plus en plus probable aux différents observateurs que cette situation s'inscrive dans la durée.

Dans ce contexte rendu moins favorable par le ralentissement de la croissance et la poussée de l'inflation, la situation financière des collectivités locales a continué à s'améliorer en 2022. Le Département de la Somme a accru son niveau d'épargne avec un encaissement record du produit de la taxe départementale de publicité foncière et un dynamisme de la TVA, conjugués à une diminution de la charge RSA qui se poursuit, mais a également fait fortement progresser le niveau de ses investissements.

L'économie mondiale apparaît à la mi-2023 moins contrainte qu'il y a un an par les conséquences directes des chocs survenus ces dernières années (pandémie de Covid-19 et guerre en Ukraine). Les chaînes d'approvisionnement dans l'industrie sont désormais moins perturbées. Les cours de l'énergie et ceux de nombre de matières premières ont nettement reculé par rapport aux sommets atteints au printemps 2022.

Toutefois, ce retour progressif à la normale n'est pas exempt d'incertitudes. L'inflation pèse sur la consommation des ménages et les taux d'intérêt élevés sur l'investissement des entreprises et les achats immobiliers des ménages.

La forte sensibilité des finances départementales à la conjoncture économique se concrétise en 2023 par une diminution significative du volume d'encaissement de la taxe départementale de publicité foncière pour le Département de la Somme. Cette recette est attendue en baisse de 20 % (soit -17 M€) en 2023. Il en est de même sur le produit de TVA avec un montant à percevoir inférieur à celui initialement notifié.

Ainsi, la collectivité continue à subir la complexité et l'instabilité de son panier de ressources, et l'absence de pouvoir fiscal, sans perspective d'une réforme à la hauteur des enjeux à moyen terme.

En raison de différentes décisions nationales de 2022 (SEGUR, revalorisation du point d'indice, etc.) ayant des effets pérennes sur le niveau des charges de fonctionnement, mais aussi des nouvelles mesures 2023 (nouvelle revalorisation du point d'indice) ainsi que l'impact du contexte international sur les prix, la hausse des dépenses de fonctionnement se poursuit en 2024.

Concernant les dotations de soutien à l'investissement, le gouvernement affiche pour 2024 son désir d'accélérer leur verdissement. Après la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) seront à leur tour cotées au sein du budget vert de l'État à partir de 2024, avec un objectif de financement de projets concourant à la transition écologique à hauteur respectivement de 25 % et 20 %, précise Bercy.

Les conditions d'emprunt se sont fortement durcies avec un recours plus difficile aux marchés financiers et une hausse des taux d'intérêt. Afin de financer les investissements au titre de l'année 2024, il conviendra à la fois de continuer à solliciter les partenaires bancaires et d'être à l'écoute des propositions alternatives que pourront proposer les établissements ou institutions financières. D'une manière générale, le Département se positionnera sur des produits simples en taux fixe ou taux variable au regard des conditions de marché.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2024, devrait s'inscrire dans une volonté de redressement des comptes publics. Pour y arriver, le gouvernement pourrait décider d'augmenter certaines taxes et de décaler certaines baisses d'impôts comme la fin de la CVAE, décalée à 2027, pour équilibrer son budget.

Ces hausses d'impôts n'auraient cependant, a priori, pas de conséquences pour les collectivités. Mais les arbitrages budgétaires favorables aux collectivités de la part de Bercy risquent d'être âprement négociés.

Par ailleurs, le gouvernement a l'intention de lancer, toujours à la rentrée, un nouvel examen de la loi de programmation des finances publiques, qui définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027 et qui doit acter le retour du déficit public sous la barre des 3 % du PIB.

Dans ce contexte, le budget primitif 2024 et les orientations du mandat sont construites autour d'une priorité affirmée à l'investissement. Le niveau des dépenses d'investissement hors dette pour 2024 s'élève à près de 130 M€ à comparer à 120,2 M€ inscrits au BP 2023, soit une hausse d'environ 9 M€ ou +8 %.

Ainsi, la solidité budgétaire de la collectivité permet d'absorber l'augmentation des dépenses de fonctionnement, tout en portant un programme d'investissement ambitieux.

Sur un territoire toujours marqué par des indicateurs socio-économiques dégradés par rapport aux données nationales, avec un taux de chômage supérieur à 8,6 %, mais en légère diminution, et un taux de pauvreté de 15,7 %, le Département sera ainsi présent, comme il l'a été depuis le début de ce contexte nouveau, pour accompagner tous les Samariens, comme ses partenaires, afin de jouer pleinement son rôle d'acteur majeur dans les solidarités sociales et de moteur dans le développement territorial.







# Les 3 enjeux de l'action départementale en 2024 :

- ❶ Un Département présent pour tous les Samariens, à tous les âges de la vie
- ❷ Un Département attractif, qui favorise le bien-vivre et le cadre de vie partout sur le territoire
- ❸ Un Département engagé dans la transition écologique et la préservation de la ressource en eau

Le Conseil départemental de la Somme entend mener une action publique résolument forte, partagée sur l'ensemble du territoire, pour entreprendre, pour réaliser, pour apporter des réponses aux attentes et aux besoins de tous les Samariens.

# Finances & commande publique

> *La recherche de financement et d'achats responsables tournés vers la transition énergétique et écologique*

*Synthèse budgétaire des missions opérations financières et aide à la décision pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**60,6 M€**

pour les opérations financières en fonctionnement (dont 40 M€ pour les amortissements, 6 M€ pour les intérêts de la dette)

**En investissement, 42,8 M€**

**0,6 M€** sont prévus pour l'aide à la décision.

**La stratégie du Département en matière de finances et de commande publique se poursuivra autour des objectifs d'amélioration de la qualité comptable et d'optimisation des processus. Le Département aura également pour objectif l'optimisation du suivi des recettes départementales. La recherche de financements responsables, en faveur de la transition énergétique et écologique sera également une priorité.**

Afin de financer un programme ambitieux de 130 M€ d'investissement (hors dette), le Département cherchera un équilibre entre autofinancement et recours à l'emprunt. Dans ce cadre et en matière de gestion de la dette, le Département poursuivra une politique active de maîtrise de son niveau d'endettement, la limitation du montant des frais financiers ainsi que la recherche de financements alternatifs. À ce titre, le Département sollicitera ses partenaires bancaires sur des financements responsables destinés à promouvoir les projets favorables à la transition énergétique et écologique (construction de la bibliothèque départementale, travaux des collèges de Oisemont et de Rosa Parks...).

D'une manière générale, la collectivité se positionnera sur des produits simples (taux fixe, taux variable), et cherchera à bénéficier des meilleures conditions prévalant sur les marchés financiers, tout en privilégiant sur certaines opérations des durées de prêts longues au regard de la nature des investissements.

La stratégie du Département en matière de finances consistera également à maximiser ses recettes en améliorant la capacité à répondre aux appels à projets de l'Union européenne, de l'État et de ses organismes associés, ou de la Région, qui sont de

plus en plus nombreux et nécessitent une réactivité et une technicité accrues. Une veille et un accompagnement à destination des principaux partenaires de la collectivité seront également assurés.

L'optimisation de la recherche de fonds européens constituera une composante essentielle de cette stratégie de recherche de recettes. Après avoir obtenu des crédits exceptionnellement élevés pour financer des opérations d'investissement par le biais du REACT-EU, plan de relance européen, le Département s'est porté candidat et a été retenu comme Organisme intermédiaire pour la gestion de la subvention globale FSE + 2021-2027.

Les développements des liens avec l'Union européenne et d'autres grands acteurs du territoire passeront également par la mise en œuvre de projets de coopération transfrontalière et de partenariats extérieurs notamment avec des échanges de bonnes pratiques et des actions de sensibilisation aux programmes européens.

Dans un contexte de fortes baisses de certaines ressources (DMTO), l'optimisation des recettes, la mise en œuvre d'outils de suivi plus performants et efficaces, seront prioritaires.

Enfin, la politique achat qui représente un volume moyen de plus de 100 millions d'euros dont environ 50 % sont réalisés auprès d'entreprises samariennes, sera poursuivie. Des travaux seront notamment engagés afin d'élaborer le premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsable (SPASER) du Département, document cadre désormais obligatoire contribuant au développement des achats solidaires.

# Communication

**L'année 2024 sera particulière puisque le Département de la Somme accueillera la flamme olympique et paralympique. La Direction de la communication assurera une belle visibilité de l'événement et organisera des temps forts en lien avec les communes traversées. Un budget y sera donc dédié.**

Depuis deux ans, le Département renforce sa présence dans les territoires. De multiples actions ont lieu sur diverses thématiques : tourisme, sport, culture ou encore solidarités... Plusieurs événements seront déployés de nouveau tout au long de l'année (Printemps du Département, Village des sports, concerts et festivals, semaines « Réussir sans attendre », forum des métiers du soin et de l'accompagnement, portes ouvertes, Salon de l'agriculture...).

Un effort particulier sera entrepris pour actualiser la signalétique. Toute action ou aménagement réalisé avec le soutien de la collectivité bénéficiera d'une communication spécifique et adaptée. Le changement de signalétique sur l'ensemble des bâtiments départementaux et sites partenaires sera finalisé. La présence visuelle du Département dans les actions portées par les structures partenaires, tant culturelles que sportives, sera également renforcée.

La direction de la communication s'attachera aussi en 2024 à simplifier le parcours des usagers sur ses différents supports (site web, réseaux sociaux...), à vulgariser l'ensemble de ses productions et consolider la connaissance des compétences de la collectivité auprès de tous les publics. La stratégie de communication numérique renforcera également le lien avec les habitants et permettra davantage de pédagogie.

Des campagnes de communication autour des métiers ou secteurs du social en tension, le lancement de la saison culturelle, les animations autour des Jeux olympiques et paralympiques rythmeront l'année.

La Direction de la communication apportera son soutien à la mise en œuvre du Schéma de développement touristique et du Projet Vallée de Somme, Vallée idéale avec une stratégie de communication adaptée en local ayant pour objectif de faire redécouvrir le patrimoine samarien.

En interne, les équipes travailleront et achèveront la refonte de l'intranet (mise à jour des documents, réécriture des textes, ergonomie intuitive...), accompagneront la Direction des ressources humaines et du dialogue social pour adapter la stratégie d'accueil des nouveaux arrivants, améliorer les campagnes de recrutement et asseoir la marque employeur.

## > Une communication sportive et accessible

*Synthèse budgétaire de la mission communication pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**1,5 M€**

pour la communication

### Rappel des grands axes de la Direction de la communication

#### S'affirmer comme une collectivité de proximité

- Recentrer la communication sur les missions et actions du Département ;
- Apporter une information de qualité et une « culture » de service public ;
- Être visible sur les territoires et améliorer l'accueil usager ;
- Accroître la notoriété de la collectivité.

#### Renforcer les liens avec les habitants (et les agents de la collectivité)

- Expliquer le projet politique et le rendre lisible ;
- Communiquer auprès de tous les publics : Bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, les seniors, les jeunes ;
- Mise en avant de talents samariens ;
- Multiplier les événements sur l'ensemble du territoire ;

#### Renforcer les liens avec les collectivités et les partenaires

- Développer les actions de communication auprès des autres collectivités - partenaires et satellites ;
- Valoriser l'organisation de manifestations et actions à destination des administrés.

#### Faire rayonner la Somme et rendre les habitants fiers de leur département

- Travailler sur son image et un socle de valeurs communes avec les partenaires ;
- Rendre les habitants fiers de leur département ;
- Constituer un réseau d'ambassadeurs et d'influenceurs ;
- Communiquer sur les atouts de la destination Somme au national.



# Administration départementale

## > Une administration en action

**L'administration départementale, forte de près de 3 000 agents (dont plus de 2 000 postes permanents) agit quotidiennement pour mettre en œuvre les orientations politiques décidées par l'Assemblée départementale en faveur de l'accompagnement de proximité des habitants et des acteurs du territoire.**

Afin d'offrir aux agents départementaux une amélioration de leur environnement de travail, la modernisation des bâtiments et des équipements sera poursuivie.

Le programme de développement des usages numériques sera poursuivi afin de maintenir le système d'information en condition opérationnelle et de développer la dématérialisation et les outils numériques tout en garantissant la sécurité informatique de la collectivité. La dématérialisation sera déployée dans différents domaines : l'intranet, la modernisation des logiciels des Solidarités, de la signature électronique via le parapheur électronique etc. Elle sera prioritairement déployée en interne aux services de la collectivité.

Les services numériques développés pour les usagers sont toujours facultatifs, sans obligation pour les plus éloignés de l'outil informatique de les utiliser.

Ce développement du système d'information sera complété par l'utilisation de logiciels d'analyse comportementale des ordinateurs, des serveurs et des boîtes aux lettres, d'antivirus, de logiciels sécurisés d'accès à distances, de filtrage des messages (basé sur l'Intelligence Artificielle) et des accès internet ainsi que de systèmes d'authentification multiple permettant de sécuriser l'infrastructure numérique du Département.

La vie de l'administration sera également rythmée par la poursuite de la renégociation de la charte du dialogue social et de l'accord relatif au télétravail ainsi que la construction avec les organisations syndicales des lignes directrices de gestion de la collectivité,

dans le respect des axes stratégiques du schéma directeur des ressources humaines 2022-2027. Ainsi, une démarche de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences sera véritablement initiée. La prévention des risques professionnels sera renforcée afin de favoriser le maintien dans l'emploi et de circonscrire l'absentéisme. Un accompagnement adapté permettra le retour à une position d'activité pour les agents devant être reclassés ou dont le poste de travail doit être aménagé.

En outre, la collectivité va améliorer ses procédures de recrutement et sa marque employeur afin de recruter, accueillir et fidéliser les hommes et les compétences qui font sa richesse.

Le plan d'action 2023-2025 visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sera mis en œuvre. Des formations seront également mises en œuvre afin d'éviter les discriminations et les stéréotypes et d'autres viseront une meilleure appropriation des valeurs de la république et de la laïcité.

En parallèle, le travail sur les valeurs que sont la confiance, la cohésion, la responsabilité, l'engagement, le progrès, se poursuivra afin de réaliser un référentiel managérial et d'y associer un plan de formation et de développement des compétences managériales.

La collectivité renforcera la dynamique d'inclusion des travailleurs en situation de handicap et d'insertion professionnelle des jeunes par le développement de l'apprentissage (avec l'objectif de 100 postes pourvus au 31 octobre 2023).

De plus, en cohérence avec les objectifs portés auprès des usagers et des partenaires, l'administration départementale adoptera des comportements exemplaires en matière de transition écologique et de développement durable.

*Synthèse budgétaire des  
actions ressources humaines  
et environnement de travail  
pour 2024*

**Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le BP  
2024 s'élèvent à :**

**128,9 M€**

pour les ressources humaines,  
en intégrant le budget « actions  
sociales en faveur du personnel  
départemental »

**14 M€**

pour l'environnement de travail :

**9 214 800 €**  
en fonctionnement,

**4 815 000 €**  
en investissement,

# Sécurité

**En matière de sécurité, le Département et le SDIS déclinent leurs engagements respectifs dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens pour la période 2023 - 2028 qui a pour objectifs de :**

- Donner au SDIS et au Département la nécessaire lisibilité de l'évolution de la participation financière départementale au cours de la période 2023 - 2028,
- Contribuer à fournir au SDIS les moyens de la mise en œuvre de sa politique publique d'incendie et de secours, telle que définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR),
- Inscrire le SDIS et le Département dans une culture commune de partenariat, en développant les espaces de coopération et/ou de mutualisation d'actions et de moyens, tout en respectant l'autonomie et la personnalité juridique de chaque entité.

Dans ce cadre, le Département soutient le SDIS dans la mise en œuvre d'un programme ambitieux de constructions / réhabilitations des centres de secours. Il intervient d'une part en qualité de financeur des opérations à hauteur de 35 % des coûts d'opérations hors taxe pour la période 2022 - 2027 soit 7 millions d'euros d'investissement au total et, d'autre part, dans un rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée sur certaines opérations.

Le Département participera par ailleurs au financement du programme d'investissement en équipement du SDIS à hauteur de 6,6 M€ sur la période de la convention.

Le partenariat avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer sera également poursuivi.

Enfin, le Laboratoire Départemental d'Analyses, outil public indépendant et agréé de proximité au service des collectivités et des acteurs économiques locaux, continuera à jouer pleinement son rôle pour la conception et la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la qualité et du développement durable des filières agro-alimentaires.

**> Une politique de sécurité ambitieuse**

*Synthèse budgétaire de la mission sécurité pour 2024*

*Synthèse budgétaire du budget annexe du laboratoire départemental d'analyses pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à environ :**

**2,3 M€**

en hausse de 196 000€, soit près de +9,2 % par rapport au BP 2023.

Il n'est pas prévu de subvention d'équilibre au budget annexe laboratoire en 2024.

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**28,41 M€**

en augmentation de 0,95 M€ par rapport au BP 2023 (soit +3,46 %).

La contribution au SDIS est en augmentation de 1,4 M€ entre 2023 et 2024.

**En investissement,**

**2,78 M€**

sont prévus, en augmentation de 0,4 M€ (soit + de 16,8 %)

• **1,5 M€** en crédits de paiement pour l'investissement en matériel du SDIS,

• **1,2 M€** pour les premiers crédits de paiement pour les reconstructions / réhabilitations des centres de secours.







# Prévention & protection de l'enfance et de la famille

**Dans un contexte marqué par la poursuite de l'augmentation des placements judiciaires depuis quatre ans, le Département poursuivra en 2024 ses actions en prévention comme en protection pour accompagner toutes les familles qui en ont besoin et assurer la sécurité et la qualité des prises en charges des mineurs.**

Conformément aux orientations du schéma des solidarités, le Département déploiera et intensifiera ses moyens pour mieux prévenir les situations de fragilités familiales et pour mieux prendre en charge les mineurs qui lui sont confiés.

Cette logique de prévention prend son sens dès le plus jeune âge. L'intervention de la Protection Maternelle et Infantile auprès des assistants maternels et des établissements de l'accueil du jeune enfant (crèches) sera à cet égard renforcée. Les moyens dédiés à l'inspection des établissements seront également adaptés afin de garantir les meilleures conditions d'accueil et de protection. Les actions facilitant l'accueil des enfants en situation de handicap seront poursuivies.

Les familles du département continueront à recevoir un porte bébé à chaque naissance d'un petit Samarien, en complément d'un ouvrage jeunesse offert par la Bibliothèque départementale de la Somme. Les campagnes de prévention portant sur la petite enfance (bronchiolite, etc.) seront accentuées en 2024.

Le parrainage de proximité et le développement du mentorat seront poursuivis et les actions d'accompagnement à domicile seront pérennisées de manière à assurer sans délai les mesures d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Une offre d'AEMO renforcée pour les enfants de moins de 6 ans sera déployée. Les AEMO et le développement de l'accompagnement des Tiers Dignes de Confiance constitueront une réelle alternative au placement.

La politique de recrutement des assistants familiaux et la diversification de l'offre d'accueil familial seront complétées d'un renforcement de l'accompagnement des assistants familiaux.

Les établissements accueillant des enfants (Maisons d'enfants à caractère social, lieux de vie) continueront d'être accompagnés et contrôlés sur la qualité des accueils avec l'application et le suivi du plan de contrôle.

Par ailleurs, dans la continuité des années précédentes, le Département maintiendra son effort en matière de soutien et d'accompagnement des jeunes majeurs issus de l'aide sociale à l'enfance notamment pour l'accès à l'emploi et au logement autonome en lien avec les actions soutenues au titre des politiques de cohésion sociale.

De même, les différentes collaborations se poursuivront en matière de lutte contre les violences intrafamiliales (dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie, dispositif Téléphone Grave Danger, prolongation d'une année de l'aide aux communes pour l'achat d'un banc rouge).

Enfin, le Département poursuivra des actions entreprises dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022 comme les accueils en lieux de vie et d'accueil, le déploiement du placement éducatif à domicile, le renforcement des pratiques professionnelles en Protection Maternelle et Infantile et en protection de l'enfance par la formation.

*> Des moyens renforcés  
en prévention et  
en protection pour  
un soutien sans faille  
auprès des enfants  
et familles vulnérables*

*Synthèse budgétaire de la  
mission enfance pour 2024*

**Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le BP  
2024 s'élèvent à :**

**100,5 M€**

en hausse de plus de 6,9 M€ par rapport au BP 2023.

**En investissement,**

**400 000 €** sont

proposés pour le BP 2024, en hausse de plus de 0,2 M€ par rapport au BP 2023.

**Ce budget comprend  
notamment :**

- **2,1 M€** pour le soutien à la parentalité.
- **1,6 M€** pour la prévention auprès de la jeunesse.
- **0,8 M€** pour la prévention sanitaire,
- **9,4 M€** pour les actions éducatives auprès des mineurs,
- **45,6 M€** pour l'accueil familial des enfants et adolescents,
- **41 M€** pour l'accueil en établissement des enfants et adolescents.

**En recette 3,1 M€ en  
fonctionnement (dont  
1,12 M€ au titre de la  
stratégie nationale  
de prévention et de  
protection de l'Enfance),  
en baisse de 0,6 M€  
pour le fonctionnement  
par rapport au BP 2023.**

# Insertion & logement

> *Permettre à tous les Samariens d'accéder à l'emploi et soutenir l'accès au logement*

*Synthèse budgétaire de la mission insertion et logement pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**132,4 M€**

en baisse de 2,4 M€ par rapport au BP 2023 (soit -1,8 %),

**En investissement, 2 252 000 €**

**Ce budget comprend notamment :**

- **113 M€** pour le RSA (allocations),
- **16 M€** pour les actions d'insertion,
- **2 M€** pour le logement et l'habitat, dont 1 900 000 € au titre de la subvention d'équilibre du budget annexe du Fonds de Solidarité pour le Logement.

**Dans un contexte de reprise économique depuis plusieurs mois, le Département maintient son orientation forte en matière de retour à l'emploi, tout en portant une attention particulière au développement de l'offre de logement.**

Ainsi, le Département poursuivra l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA sur le territoire d'action sociale des Hauts-de-Somme à laquelle participent déjà 680 allocataires au 31 octobre 2023. Cette expérimentation constitue, avec son extension possible, un facteur de consolidation de la baisse du nombre d'allocataires observée depuis 2022 (le nombre de foyers est passé de 18 797 en janvier 2023 à 17 450 à fin septembre 2023).

Les dispositifs d'aides individuelles favorisant les parcours d'insertion dynamiques seront maintenus et confortés en 2024. L'accompagnement adapté des personnes reconnues travailleurs handicapés et la préparation à l'entrée dans les structures d'insertion par l'activité économique seront poursuivis. Il en sera de même pour les actions favorisant l'accès aux métiers en tension.

2024 verra aussi se conclure avec l'État un nouveau pacte des solidarités dans la continuité de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Ce nouvel élan contractuel devra contribuer au déploiement de mesures et d'actions visant l'accès à l'emploi ou à une activité.

La prise en compte des publics les plus défavorisés sera maintenue. À cet égard, le soutien rénové aux associations caritatives initié en fin d'année 2023 sera renouvelé.

En matière de mobilité, le fonds commun « Solution Mobilité Emploi » avec la Caf sera conforté et ouvert aux salariés des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour la réparation et la location de véhicules dans le cadre du plan d'actions

2023-2026 en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement. La possibilité d'ouvrir ce fonds à d'autres catégories de personnes travaillant dans les secteurs en tension sera étudiée en 2024. Les services de transport d'utilité sociale (TUS) mis en place en 2023 seront également reconduits sur plusieurs territoires.

Dans un contexte de hausse des prix des matériaux et de l'énergie, la politique du logement, pilotée avec l'État, sera marquée par :

- La prise en compte, en année pleine, de l'élargissement des critères d'éligibilité et du montant des aides du Fonds de Solidarité pour le logement et des aides à l'habitat,
- La montée en charge du fonds d'avance, destiné aux ménages aux revenus modestes et dédié aux travaux de rénovation énergétique ainsi que les travaux de sortie d'habitat indigne sur les territoires non couverts par une caisse d'avance,
- La mise en place d'un nouveau dispositif de soutien aux ménages en difficulté visant à favoriser une consommation raisonnée en eau.

Par ailleurs, une collaboration plus étroite sera développée avec les bailleurs sociaux, dans la continuité de la charte conclue avec ces derniers. Un soutien aux opérations de construction sur friches des bailleurs sociaux non financées par le Fonds vert de l'État afin de faciliter l'accès au logement des publics précaires sera proposé.

Enfin, un appel à projet pour soutenir l'accès au logement pour des publics prioritaires, jeune issu de l'aide sociale à l'enfance, personnes en situation de handicap, notamment, sera lancé.

# Autonomie des personnes âgées & des personnes handicapées

**Le Département de la Somme entend poursuivre, en 2024, une politique volontariste pour prévenir la perte d'autonomie et favoriser l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, par une approche décloisonnée et transversale, traduite dans le schéma départemental des solidarités 2023-2028.**

Le Département souhaite s'engager dans la préfiguration du service public départemental de l'autonomie à partir de 2024 avant son déploiement national en 2025. Il sera l'un des 10 Départements engagés dans ce chantier, aux côtés de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), les services de l'État (Préfecture), l'Éducation Nationale et l'association Appui et santé Somme, pour une nouvelle structuration de service clairement identifiée pour l'accueil, l'information, l'orientation des usagers, mais aussi l'appui aux solutions concrètes pour la continuité des parcours, la prévention et « l'aller vers ».

En 2024, le Département reconduira ses actions pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, grande priorité du mandat, favoriser leur inclusion et de nouvelles aides seront proposées (aide au transport, aide au répit des aidants).

Pour accompagner le « virage domiciliaire », le Département renforcera ses actions de prévention auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap : services de proximité, prévention des chutes, animations à domicile, répit des aidants et poursuivra également son soutien aux solutions de maintien à domicile.

En matière de répit, une étude de faisabilité sera réalisée pour le déploiement dans la Somme d'une nouvelle offre d'accueil destinée aux couples aidant/aidé.

Par ailleurs, le Département poursuivra son soutien en faveur des professionnels des services et des établissements médico-sociaux et un ambitieux plan d'actions 2023-2026 en faveur de l'attractivité des métiers de l'accompagnement sera déployé. En matière de mobilité, qui représente souvent un frein pour les salariés, une flotte de véhicules électriques sera financée pour les déplacements professionnels des aides à domicile.

La transformation de l'offre d'accueil sera poursuivie pour mieux s'adapter à l'évolution des besoins des Samariens âgés ou en situation de handicap.

En 2024, l'accent sera également mis sur l'augmentation des places pour les personnes en situation de handicap vieillissantes et sur l'augmentation du nombre de places en service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour mieux répondre au souhait d'être accompagnées à domicile.

L'appel à projets pour la création d'un établissement d'accueil médicalisé pour les personnes présentant un handicap psychique sera lancé en début d'année.

Une réflexion sur les différents types d'habitat alternatifs à promouvoir dans l'avenir sera menée. Au-delà du développement de l'habitat inclusif déjà engagé, il conviendra d'encourager des solutions comme l'habitat intergénérationnel ou le modèle du bégainage qui reposent sur une philosophie d'entraide et de solidarité.

Enfin, l'année 2024 verra se déployer le gérontopôle des Hauts-de-France, créé lors de l'Assemblée constitutive du 7 juillet 2023. Son objet est de coordonner les actions dans le champ du vieillissement et de la prévention de la perte d'autonomie et de mettre en synergie les différents acteurs.

**> Prévenir la perte d'autonomie et favoriser l'inclusion des personnes dans tous les domaines de la vie**

*Synthèse budgétaire de la mission autonomie pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**177 M€**

en hausse de plus de 3,4 M€ par rapport au BP 2023 (soit près de +2 %).

Une autorisation d'engagement de 3 300 000 M€, en hausse de 1 200 000 € par rapport au BP 2023 est proposée.

**En investissement,**

**3 M€**

L'autorisation de programme proposée pour le BP 2024 s'élève à 7,8 M€ : en hausse de plus de 2,8 M€ par rapport au BP 2023.

**Ce budget comprend notamment :**

- **72 M€** pour l'APA.
- **18,5 M€** pour la PCH.
- **18,7 M€** pour les établissements pour les personnes âgées.
- **51,3 M€** pour les établissements pour les personnes en situation de handicap.

# Transition écologique & espaces naturels

**Le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité sont une menace pour l'humanité. Les récents phénomènes climatiques dans notre territoire (sécheresses, tornades, etc.), conjugués aux rapports de plus en plus alarmants de la communauté scientifique, nous rappellent de l'urgence à agir à tous les niveaux.**

*Synthèse budgétaire  
de la mission espaces naturels  
pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**1,44 M€**

stable par rapport au BP 2023

**En investissement,**

**2,91 M€**

son  
proposés pour le BP 2024, en augmentation de 70 000 € par rapport au BP 2023 (soit une hausse de +2,5 %). Cette augmentation s'explique par l'inscription de crédits pour deux nouveaux secteurs VSVI.

**Ce budget comprend notamment :**

- 3,2 M€ pour la préservation des espaces naturels sensibles,
- 735 000 € pour soutenir les bassins versants Somme, Authie et Bresle,
- 200 000 € pour la préservation de la ressource en eau,
- 157 500 € pour l'assistance technique dans le domaine de l'eau
- 70 000 € pour l'amélioration de la qualité de l'air.

Pour éviter un emballement climatique au XXI<sup>ème</sup> siècle, la lutte contre le changement climatique doit se poursuivre et s'accroître. Concrètement, cela doit passer par des changements de modèle de développement. Il s'agit également de mettre en place les adaptations nécessaires face à de nouvelles conditions climatiques.

Le Département de la Somme est engagé de longue date dans des actions tournées vers le développement durable et la protection de l'environnement. Il a pour ambition de participer pleinement à la transition écologique, notamment par la préservation de la biodiversité, l'accompagnement de productions et de consommations plus responsables, le développement de modes de déplacement alternatifs, le développement des énergies renouvelables, la sobriété dans l'usage des ressources et l'efficacité énergétique, ou encore la sensibilisation du public.

Le patrimoine naturel du département présente un intérêt géologique et biologique de premier plan.

Les larges sanctuaires que représentent les 9 000 hectares d'espaces naturels sensibles (ENS) et les sites labellisés RAMSAR constituent de véritables trésors naturels aux forts enjeux, notamment du fait de la présence d'une biodiversité remarquable. Il est donc essentiel de poursuivre et de valoriser les actions de préservation des espaces naturels et zones humides, ainsi que le développement des corridors écologiques. Les zones de préemption d'espaces naturels sensibles sont développées dans le cadre de la stratégie foncière 2021-2030 et de nouvelles acquisitions de sites seront réalisées en priorité autour des sites ENS déjà propriétés du Département.

Dans le cadre de sa compétence de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles (ENS), le Département anime et coordonne le site Ramsar « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre ». Dans ce cadre il s'est engagé, lors de la labellisation du site Ramsar le 18 décembre 2017, à la rédaction du plan de gestion du site. Ce plan de gestion 2023-

2029 a fait l'objet d'une large concertation avec les parties prenantes et les premières actions seront mises en œuvre en 2024.

Une attention toute particulière continuera par ailleurs d'être portée au rétablissement des continuités hydro écologiques au niveau des ouvrages présents sur le canal de la Somme, afin de contribuer à la sauvegarde des espèces piscicoles.

Dans le cadre de la convention Plan Somme 2, prolongée sur la période 2023-2024, le Département accompagne les maîtres d'ouvrage du bassin versant de la Somme notamment pour la protection de la ressource en eau et la restauration des milieux aquatiques. Les réflexions sur un nouveau Plan Somme pour une période de 6 ans sont actuellement menées avec les partenaires (EPTB-AMEVA, État, Agence de l'eau Artois-Picardie, Région Hauts-de-France).

Le syndicat mixte AMEVA poursuivra les missions d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau (assainissement collectif et non collectif, eau potable) confiées pour une nouvelle période 2023-2025.

Dans le cadre du plan de gestion de l'eau, les équipements sanitaires des bâtiments départementaux seront modernisés. Une nouvelle technique de nettoyage des locaux, la Méthode Globale de Nettoyage (MGN), sera mise en place dans 13 nouveaux collèges, après l'expérimentation menée en 2023 dans cinq premiers établissements. Une aide aux particuliers, sous condition de ressources pour l'achat de récupérateurs d'eau sera proposée. Le Département accompagnera également les ménages précaires pour améliorer la gestion de leur consommation de l'eau à partir d'une étude préalable permettant de dimensionner le besoin et d'identifier des solutions techniques adaptées. Enfin, la troisième édition du budget participatif portera sur le thème de la ressource en eau.

La production agricole de la Somme, occupant les trois quarts de la surface départementale, constitue un indéniable vecteur de développement. La collectivité



## > Des actions toujours plus ambitieuses au service de la transition écologique de la Somme

poursuivra son soutien à une agriculture moins consommatrice en intrants, et au développement des circuits courts, déjà bien intégrés dans la restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux, restaurants).

Les déplacements des Samariens sont très dépendants de l'automobile individuelle. Le schéma cyclable départemental et celui relatif aux aires de covoiturage, approuvés en 2022, visent à leur offrir des modes de déplacement alternatifs. L'intermodalité sera également facilitée, en lien avec le réseau ferroviaire. En parallèle, les soutiens financiers à l'acquisition de vélos à assistance électrique et à la conversion des véhicules au bioéthanol continueront d'être proposés aux Samariens. Le Département soutiendra par ailleurs les services d'aide et d'accompagnement à domicile pour le financement de véhicules électriques pour les déplacements professionnels de leurs salariés.

La Somme est l'un des principaux territoires producteurs d'énergies renouvelables en France. Pour participer à l'effort collectif, le Département s'est engagé dans un plan de solarisation de ses bâtiments. Il s'agit de mettre à disposition des surfaces de toitures de sites lui appartenant pour y développer une production solaire photovoltaïque. 45 sites (majoritairement des collèges) sont susceptibles de faire l'objet d'une solarisation d'ici 2026.

De nouvelles actions pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments départementaux seront menées, notamment dans le cadre d'investissements d'ampleur pour la rénovation des collèges, qui viseront à utiliser et valoriser des techniques et matériaux durables et écologiques. Par ailleurs, le Département continuera d'accompagner l'amélioration et la réhabilitation thermique du parc privé de logements, en complémentarité avec les actions menées par l'Agence nationale pour l'habitat, en particulier dans le cadre d'un fonds d'avance. La politique d'aide aux communes du Département viendra soutenir la rénovation énergétique des bâtiments communaux, au-delà des seuls logements. Enfin, le fonds spécifique à

destination des EPCI sera maintenu pour réaliser des thermographies aériennes.

Pour réduire l'impact environnemental de la gestion domaniale, des actions sont mises en place : fauchage en « gestion différenciée optimisée », expérimentation du lait de chaux pour lutter contre le ressuage des chaussées, déclinaison locale du pacte d'engagement de l'Institut Des Routes, Rues et des Infrastructures de Mobilité (IDRRIM), abaissement des températures de fabrication des enrobés, éco-pâturage, verdissement de la flotte de véhicules, matériels et engins.

La collectivité veillera également à prioriser le réemploi de matériaux ou l'utilisation de matériaux issus du recyclage et à veiller au recyclage des déchets issus des chantiers routiers.

L'administration départementale continuera sa transformation vers des pratiques plus vertueuses : réduction de la consommation (énergie et papier), écogestes, rationalisation des déplacements professionnels, verdissement de la flotte de véhicules légers de service, utilisation de vélos électriques de service, etc. Les agents sont également sensibilisés à l'impact environnemental de l'usage des outils numériques et de l'accumulation de données.

La politique d'achat continuera d'être au service de la transition écologique conformément aux orientations délibérées en 2022.

Parce qu'il est indispensable d'impliquer les jeunes générations, des actions de sensibilisation seront organisées et financées dans les collèges. Après la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets, les dispositifs « Agir pour ma planète » ou « Cap Sciences pour ma planète » continueront d'accompagner les élèves des collèges dans leur rôle d'acteurs de la transition écologique. Un nouveau dispositif viendra également soutenir les aires éducatives labellisées.

Enfin, les partenaires et les habitants continueront de participer pleinement à la progression de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée Idéale ». Initiée depuis 2019, celle-ci s'appuie sur l'écosystème du fleuve Somme pour faire du département un territoire soucieux du rapport entre l'homme et la nature et du bien-être social.



# Vallée de Somme, Vallée Idéale



**La stratégie « Vallée de Somme, Vallée Idéale », approuvée en 2019, a pour ambition de mettre en œuvre un développement durable partagé pour faire de la Vallée de Somme, une vallée idéale s'ouvrant sur l'une des plus belles baies du monde.**

Elle vise à capitaliser sur les acquis des investissements déjà réalisés par le Département, et à s'appuyer sur un patrimoine naturel remarquable reconnu à l'échelle internationale (labellisation Ramsar).

La démarche proposée se veut pragmatique en combinant deux approches complémentaires :

- Une vision partagée pour fixer le cap à moyen et long termes ;
- Des déclinaisons concrètes avec des programmes d'actions qui se dessinent au fur et à mesure avec les territoires concernés et en fonction des ressources financières disponibles.

Elle se caractérise par des actions transversales où la multidisciplinarité et les partenariats sont de mise.

À **Amiens**, porte d'entrée de la Vallée idéale, de nouveaux liens entre la ville et le fleuve vont continuer de s'établir. En 2024, seront achevés les travaux d'aménagement au Port d'Aval permettant d'accueillir de nouvelles activités au bord de l'eau et de créer ainsi un nouveau lieu de convivialité entre le centre-ville d'Amiens et le quartier Saint-Maurice. Sera également finalisée l'étude du potentiel de déploiement de nouveaux équipements fluviaux dans la traversée d'Amiens afin d'aboutir à un plan d'action partagé avec la Ville d'Amiens et Amiens Métropole.

À **Abbeville**, la seconde phase de régénération urbaine autour de la Véloroute Vallée de Somme va permettre au fleuve de retrouver une place importante dans la ville et de faire de la véloroute, un moyen privilégié pour renforcer l'attractivité des sites traversés. La conjugaison des efforts

sera marquée par la requalification de l'avenue de la gare par la communauté d'agglomération Baie de Somme.

La rénovation de la traverse du Ponthieu va se poursuivre à travers une seconde phase visant à une mise en valeur paysagère et environnementale de l'itinéraire reliant Abbeville à Saint-Riquier. À terme, la connexion avec la Véloroute Vallée de Somme sera assurée grâce à la réhabilitation du pont de Béthune sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Abbeville.

À **Eaucourt-sur-Somme**, comme prévu dans le protocole de développement conclu avec la commune, une fois obtenue l'autorisation d'aménager le jardin panoramique au pied du moulin, et la consultation des entreprises menée, les travaux pourront débuter.

Une halte nautique sera également créée en partenariat avec la commune pour mieux accueillir les bateaux en stationnement permanent et les plaisanciers de passage.

À **Long** (nouvelle station verte) et Longpré-les-Corps-Saints, le paysage « naturel » constituera le premier support de développement et sera fortement associé aux mobilités décarbonées (train/vélo).

Les acquisitions foncières se poursuivront dans l'objectif de créer des entités permettant de préserver les milieux et la biodiversité (présence d'espèces remarquables ou menacées au titre des habitats naturels, faunistiques et floristiques), de remettre en état des milieux dégradés, d'offrir des paysages de qualité et des espaces de découverte.

Afin de concevoir et réaliser les premiers projets du programme d'actions partenarial, une équipe de maîtrise d'œuvre multidisciplinaire va prochainement être retenue dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Long. En attendant les premiers aménagements paysagers, la gestion transitoire de l'île de Long va se poursuivre.



## > *Mettre en scène les paysages, développer les mobilités décarbonées, valoriser le patrimoine, offrir de nouveaux services, être en harmonie avec la nature*

À **Etinehem-Méricourt**, les travaux de dépollution et de renaturation sur les propriétés communales et départementales, formant le périmètre d'une future réserve environnementale, vont débuter en partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France. Ce projet est lauréat du Loto de la Biodiversité.

En parallèle, en vue de valoriser ce nouvel espace naturel et d'en faire un site attractif au cœur des Boucles de la Somme, une étude va être menée par la SPL Vallée idéale développement.

À **l'Est de la Somme**, a débuté un important programme de travaux en vue de la réouverture à la navigation de la section dite « Offoy - Saint-Simon » du canal de la Somme. En parallèle, une étude va être réalisée afin d'identifier, en concertation avec les partenaires, les nouveaux services à créer et les sites d'intérêt à connecter aux nouvelles infrastructures pour renforcer l'attractivité du secteur.

Par ailleurs, la démarche « un pont, une œuvre » offre l'occasion d'asseoir une nouvelle dimension de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée Idéale » en lien avec l'omniprésence de l'eau et les traits d'union que symbolisent les ponts. De nouvelles réalisations ont vu le jour en 2023 à Saint-Valery-sur-Somme, Pont-Remy, Long, Amiens, Lamotte-Brebière, Corbie et Éclusier-Vaux.

En 2024, d'autres sites seront sélectionnés pour développer de nouveaux projets.

Enfin, un projet de préservation et de mise en valeur du site archéologique de Caours sera étudié, en partenariat avec la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, propriétaire du site. Situé à proximité du Scardon, affluent de la Somme, ce site présente un intérêt majeur pour raconter la grande histoire samarienne dans le cadre de la démarche « Vallée de Somme, Vallée Idéale » et une plus-value notable en matière d'attractivité du territoire.





Synthèse budgétaire  
de la mission aménagement  
pour 2024

Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le BP  
2024 s'élèvent à :

**4,71 M€**

en augmentation de près  
de 2 M€ par rapport au BP 2023  
(soit près de +71,9 %).

Cette hausse s'explique par  
le changement d'imputation  
des dépenses relatives à  
l'aménagement numérique.

En investissement,

**29,11 M€**

sont proposés pour le BP 2024,  
en hausse de près de 3,69 M€ par  
rapport au BP 2023 (soit près de  
14,53 %).

Ce budget comprend  
notamment :

- 640 000 € pour conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement,
- 170 000 € pour les études et diagnostics territoriaux,
- 230 000 € pour les dotations cantonales,
- 26,50 M€ pour la politique territoriale en faveur des communes et des EPCI,
- 710 000 € pour les opérations d'intérêt départemental,
- 2,49 M€ pour l'aménagement de la côte picarde et de la vallée de de Somme,
- 3,1 M€ pour la mise en place du réseau départemental de communications électroniques haut débit.

# Aménagement

**Le Département fait vivre la solidarité territoriale par le déploiement d'une politique d'appui aux territoires ambitieuse.**

L'année 2024 sera la dernière année de mise en œuvre de la politique territoriale dédiée aux communes et à leurs groupements, sur la période 2022-2024, qui s'appuie sur un budget global de 35 M€, répartis à hauteur de 25 M€ pour les opérations d'investissement portées par les communes et de 10 M€ pour celles portées par les intercommunalités.

Afin de pouvoir accompagner le plus grand nombre de projets d'investissement, le fonds d'appui aux communes 2022-2024 sera abondé à hauteur de 2,5 M€ représentant une augmentation de 10 % de chaque enveloppe cantonale. Un nouvel axe d'intervention complémentaire sera créé, pour la dernière année du dispositif, permettant de soutenir tout type de projet d'investissement notamment ceux réalisés par la Fédération d'Energie de la Somme (enfouissement des réseaux, éclairage public, vidéoprotection etc.) au sein des communes.

Les critères d'éligibilité du fonds d'appui aux intercommunalités seront également élargis au-delà des enjeux du projet « Vallée de Somme, Vallée Idéale » afin d'accompagner les projets structurants pour un bassin de vie (patrimoine scolaire, ressource en eau, lecture publique, culture, etc.).

Les fonds sectoriels portant sur la rénovation des ouvrages d'art, la réalisation de cartographies thermiques des territoires, l'aide d'urgence en cas de catastrophes naturelles et le déploiement de la télémédecine et des innovations médicales seront poursuivis.

Le soutien aux équipements sportifs sera prolongé en 2024 et fera l'objet d'un abondement de 3 M€ supplémentaires

portant ainsi le budget global à 14 M€, pour permettre de répondre aux nombreux projets émergents sur le territoire dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Le Département participera également à la dynamisation des centres-bourgs à travers l'accompagnement des projets d'investissement des communes lauréates du programme « Petites villes de demain » ainsi que des bourgs structurants dans le cadre du nouveau fonds doté d'un budget de 10 M€ mis en place en 2023. Le partenariat avec la Banque des territoires sur le programme « Petites villes de demain » sera renouvelé pour une nouvelle période de trois années (2024-2026).

Dans les domaines de l'aménagement, de la gestion des espaces naturels et de protection du littoral, le Département poursuivra son soutien aux actions développées par le Syndicat Mixte Baie de Somme-Grand Littoral Picard (SMBSGLP) et le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (SMBS3V), porteur du parc naturel régional Baie de Somme, Picardie Maritime.

Le SMBSGLP s'est par ailleurs récemment porté candidat auprès de l'État pour être territoire pilote afin de lutter contre l'attribution des logements permanents en zone touristique. Plus largement, le Département engagera une réflexion sur les problématiques liées aux logements saisonniers et proposera des pistes d'actions concertées avec les acteurs locaux du territoire.

Enfin, le programme aménagement numérique sera prioritairement consacré à la résorption des zones blanches et grises en téléphonie mobile et au déploiement d'un réseau de communications électroniques à très haut débit mis en œuvre par Somme Numérique avec pour objectif la couverture complète du territoire en 2024.

**> Une politique forte d'appui aux collectivités en faveur de la revitalisation et de l'attractivité des territoires**



# Infrastructures

**Le patrimoine des infrastructures du Département de la Somme, fort de ses 4 542 km de voiries départementales, 206 km de fleuve Somme ainsi que de ses 3 ports côtiers facilite tous les modes de déplacement : routiers, cyclables, piétons, portuaires ou encore fluviaux.**

Pour l'ensemble de ces infrastructures, les travaux réguliers d'entretien, de maintenance, de mise en sécurité, de modernisation ou d'adaptation pour répondre à des obligations réglementaires ainsi qu'à l'évolution des besoins et usages du territoire, seront poursuivis en 2024.

Sur le domaine routier départemental, les actions porteront en outre sur la poursuite du diagnostic du réseau routier et la révision du classement des routes départementales. Des actions concernant la propreté du réseau seront également engagées, notamment le traitement des îlots séparateurs ainsi que le ramassage des déchets le long des routes départementales.

Le Département maintiendra ses efforts dans le cadre du schéma cyclable et du schéma des aires de covoiturage pour faciliter les modes de déplacement doux, assurer les bonnes conditions de l'intermodalité et faire des infrastructures départementales des supports d'attractivité pour tout le département.

Sur le domaine fluvial départemental, les travaux de remise en navigation du Canal de la Somme sur la section Offoy-Saint-Simon se poursuivront. Les ports de pêche et de commerce en Baie de Somme feront l'objet d'actions de maintien de la praticabilité des chenaux d'accès aux ports. Des procédés innovants seront testés pour la lutte contre les espèces exotiques et invasives comme le myriophylle hétérophylle.

Par ailleurs, le fleuve Somme sera mis en valeur pour permettre un développement harmonieux des activités et offrir un cadre de vie de grande qualité aux habitants de la Somme. Un club des usagers du fleuve (marche, vélo, pêche, canoé, etc.) sera créé.

L'ensemble des actions sur les domaines routier et fluvial s'inscrit avec le souci de la sécurité des usagers et de leur information. La communication sera ainsi accentuée avec une proposition de nouveau flochage des véhicules, un élargissement des communiqués de presse, une signalétique efficace, des applications et supports d'information mutualisés. La mise en place d'un groupement de commande pour l'achat des panneaux de signalisation pour l'ensemble des communes de la Somme sera étudiée.

Le Département s'attachera également à répondre aux enjeux de la transition écologique avec la poursuite des expérimentations pour un fauchage en « gestion différenciée optimisée » et du lait de chaux pour lutter contre le ressuage des chaussées en régie, le développement de l'éco-pâturage sur certaines berges du Canal de la Somme, la mise en place de bornes électriques de recharge de vélo et des ateliers de réparation et l'amplification du verdissement de la flotte de véhicules, matériels et engins, etc.

Enfin, le Département poursuivra son soutien aux projets structurants tels que « Vallée de Somme, Vallée Idéale » qui renforcent l'attractivité et le dynamisme du territoire.

**> L'accélération  
du verdissement  
des infrastructures**

*Synthèse budgétaire  
de la mission infrastructures  
pour 2024*

**Les crédits de  
fonctionnement  
proposés pour le  
BP 2024 s'élèvent à :**

**5,97 M€**

en augmentation de 575 500 €  
(soit près de 10,7 %) par rapport  
au BP 2023.

**En investissement,**

**+ de 48,1 M€**

en AP en baisse par rapport au  
BP 2023 (-15,7 M€ soit -24,6 %)  
lié à une ouverture importante  
en 2023 d'une AP pour le schéma  
cyclable départemental.

**43,8 M€**

en crédits de paiement sont  
proposés pour le BP 2024, en  
légère diminution par rapport au  
BP 2023 (-0,9 M€ soit -2,2 %).

**Ce budget comprend  
notamment :**

- **34,4 M€** pour le programme  
« Voirie départementale »,
- **5,7 M€** pour le programme  
« Canal de la Somme et la  
Somme canalisée »,
- **2,7 M€** pour le programme  
« Ports départementaux et  
littoral »,
- **1 M€** pour le programme des  
voies ferrées.

## > *Priorité donnée à la mise en accessibilité des bâtiments et notamment des collèges*

*Synthèse budgétaire de la mission bâtiments pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**9,9 M€**

en augmentation de 2,04 M€ par rapport au BP 2023 (soit près de +26 %). Cette augmentation est due principalement à la hausse des dépenses d'assurance, de maintenance et de nettoyage des bâtiments.

Ce budget propose l'ouverture de nouvelles Autorisations de Programme pour un montant total de 3,8 M€.

**En investissement,**

**28,3 M€**

de Crédits de Paiement sont proposés pour le BP 2024 en hausse de plus de 2,61 M€ environ par rapport au BP 2023 (+10,19 %).

**Ce budget comprend notamment :**

- 6,8 M€ pour les sites et bâtiments administratifs
- 2,9 M€ pour les sites et bâtiments à caractère social
- 4,9 M€ pour les sites et bâtiments destinés aux infrastructures
- 3,9 M€ pour les sites et bâtiments à caractère culturel
- 19,1 M€ pour les collèges
- 0,5 M€ pour les sites et bâtiments à caractère touristique.

# Bâtiments

**Le Département effectuera de nouveau en 2024, sur l'ensemble de son patrimoine bâtementaire, des travaux de maintenance, d'adaptation et de modernisation concourant à la qualité de l'accueil du public et aux bonnes conditions de travail pour les agents de la collectivité. La politique en faveur de la transition écologique sera accentuée en vue de répondre, en particulier, aux obligations de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (Décret n°2019-771, dit « décret tertiaire » pour la réduction des consommations de 40% à l'horizon 2030 par rapport à l'année de référence 2010).**

2024 verra ainsi le lancement du programme et de la contractualisation pour la restructuration du Centre Administratif Départemental, opération qui se devra d'être la plus ambitieuse possible en matière de performances globales du futur bâtiment destiné à accueillir les services actuellement implantés dans plusieurs sites du centre-ville d'Amiens, non accessibles et peu performants d'un point de vue thermique.

Une attention toute particulière sera portée en 2024 sur l'optimisation des ressources en eau : travaux pour la récupération d'eau pluviale (en vue de sa réutilisation pour les arrosages, le nettoyage des panneaux routiers et autres besoins), modernisation des équipements sanitaires, télégestion des consommations, etc.

Il sera également testé la mise en peinture blanche de toitures plates de quelques bâtiments permettant de réfléchir les rayons du soleil et ainsi de limiter naturellement la température intérieure. Par ailleurs, les premiers résultats d'études pour la solarisation du patrimoine départemental seront remis au 1<sup>er</sup> semestre 2024 et des premières installations pourraient être lancées à l'horizon de l'été 2024.

Dans le cadre des actions du plan de modernisation et de réhabilitation des collèges, doté de 100 millions d'euros sur le mandat, de nouveaux travaux seront menés sur la performance énergétique, la végétalisation des cours de récréation et la qualité des équipements et lieux d'enseignement (salles de restauration, sciences, technologie, préaux, etc.). Par ailleurs, un accent fort portera sur la finalisation de la mise en accessibilité des 16 établissements sur les 50 dépourvus d'ascenseurs d'ici à la fin du mandat.

Les premiers travaux du nouveau site de la Bibliothèque départementale de la Somme seront lancés, avec pour objectif d'assurer une qualité et une accessibilité de l'accueil du public et de disposer d'un bâtiment exemplaire en matière de construction et de performance énergétique.

La maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouveau dépôt de stockage sur le site du centre archéologique départemental de Ribemont-sur-Ancre sera également lancée ainsi que les études pour la reconstruction de la maison néolithique à Samara. Les investissements pour améliorer la conservation des œuvres à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne et sauvegarder le patrimoine ancien dégradé présentant un caractère patrimonial, en particulier à la Citadelle de Doullens, seront poursuivis.

Enfin, dans le cadre de « Vallée de Somme, Vallée Idéale », l'entretien et la réhabilitation des Maisons de la Vallée seront poursuivis avec pour objectif de favoriser la labellisation « tourisme et handicap » valorisant ainsi les travaux déjà réalisés en matière d'accessibilité et à venir. Ce label sera renouvelé pour les bâtiments départementaux de l'EPCC Somme Patrimoine ouverts au public.



# Culture

## Le Département de la Somme construit une politique culturelle inclusive en partenariat avec les nombreux acteurs culturels afin de faire émerger des projets accessibles au plus large public sur l'ensemble du territoire départemental.

Doté d'un réseau d'établissements culturels riche, le Département propose une diffusion artistique itinérante pour animer et valoriser les territoires. Il poursuivra les actions en faveur de la restauration et la valorisation du patrimoine.

Cette ambition, partagée avec l'ensemble de la filière culturelle, se traduira en 2024 par un accompagnement financier renforcé auprès des porteurs de projets, des coopérations conventionnées avec les pôles culturels ressources, le soutien à de nouveaux secteurs comme les arts visuels et enfin l'accessibilité de l'offre culturelle à tous les publics, en particulier aux personnes en situation de handicap.

La présence culturelle en différents lieux du département sera encouragée notamment lors de résidences artistiques qui seront valorisées par des programmes de médiation culturelle diversifiés. L'éducation artistique et culturelle sera enrichie en 2024 de nouvelles actions facilitant les rencontres entre la richesse culturelle et patrimoniale du territoire, les enseignants, les collégiens et le grand public. La saison culturelle départementale 2024 s'adressera à tous les Samariens et irriguera l'ensemble du territoire. Elle sera inaugurée lors du « Printemps du Département » et rythmée par de nombreux temps forts à la croisée de l'ensemble des champs de la création artistique : festival des bistrotis, Somme'R time, année thématique et de nombreuses escales culturelles.

La programmation des établissements culturels départementaux (Bibliothèque départementale, Archives départementales, EPCC Somme Patrimoine, Historial de la Grande Guerre, Centre culturel départemental de l'Abbaye de Saint-Riquier) contribuera à porter l'excellence culturelle, scientifique, historique, littéraire dans une dynamique transversale avec l'éducation, le sport, le tourisme et la pratique artistique.

Fort de son histoire millénaire, le Département mène des actions et soutient des projets transversaux de valorisation de ses patrimoines dans un souci constant de transmission aux générations futures. Ainsi, dans le cadre des commémorations du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Département apportera son soutien aux initiatives locales portées par des collectivités territoriales et des associations contribuant au devoir de mémoire.

La Bibliothèque départementale poursuivra ses actions en faveur de l'inclusion des publics et de l'accessibilité de ses collections. Ces objectifs d'accessibilité et d'inclusion se retrouvent également dans sa programmation culturelle, ses actions de formation et les services qu'elle développe (outils d'aide à la lecture, formation à l'accueil des publics spécifiques, renforcement des collections adaptées, partenariat avec l'APRADIS). Parallèlement, le conseil et l'accompagnement des communes sont maintenus permettant au Département d'être l'un des plus actifs des Hauts-de-France en matière d'aménagement du territoire pour la lecture publique.

Enfin, les Archives départementales se mobiliseront afin de renforcer leur politique de conservation du patrimoine archivistique par une augmentation des opérations de conditionnement et de numérisation.

*> Une ambition culturelle à la croisée de l'ensemble des champs de la création artistique auprès de tous les Samariens*

*Synthèse budgétaire de la mission culture en 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**8,1 M€**

en augmentation de 633 600 € par rapport au BP 2023 (soit près de +9 %).

**En investissement,**

**1,2 M€**

sont proposés pour le BP 2024 en augmentation de 222 000 € par rapport au BP 2023 (soit près de 26 %).

**Ce budget comprend notamment :**

- 3,4 M€ en fonctionnement et 898 000 € en investissement pour le patrimoine et les archives,
- 2,9 M€ en fonctionnement pour le soutien aux structures,
- 1,2 M€ en fonctionnement et 30 000 € en investissement pour la culture et l'éducation,
- 347 000 € en fonctionnement et 108 000 € en investissement pour le livre et la lecture.

# Sport & vie associative

> *Le Département, en mode olympique, mobilise les Samariens et multiplie les actions favorisant la pratique du sport pour tous.*

*Synthèse budgétaire de la mission sport pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**2,64 M€**

en augmentation de 339 000 € par rapport au BP 2023 (soit une hausse de 15 %).

**En investissement,**

**1,49 M€**

sont proposés pour le BP 2024, en diminution de 470 000 € (soit -24 %) par rapport au BP 2023.

**Ce budget comprend notamment :**

- **2,2 M€** de crédits de subvention pour le mouvement sportif, dont **0,5 M€** pour le sport de haut niveau,
- **0,4 M€** pour le soutien au handisport et au sport santé,
- **0,3 M€** pour le développement des loisirs et sports de nature,
- **1, M€** pour l'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique pour les particuliers.

**La politique sportive du Département poursuivra sa dynamique en cette année Olympique et Paralympique, une échéance mondiale unique dont s'est saisie la collectivité pour intégrer toujours plus de sport dans le quotidien des Samariens et dans tous les territoires.**

Ainsi, la collectivité amplifiera son soutien aussi bien auprès du mouvement sportif amateur - dont la collectivité accompagne plus de 650 clubs, associations et comités chaque année -, des disciplines traditionnelles de la Somme ainsi que du sport de haut-niveau, lequel s'incarne notamment à travers le collectif « Club Somme 24 » qui regroupe de grands espoirs olympiques et paralympiques soutenus par la collectivité et engagés dans la promotion de la pratique sportive auprès des publics cibles du Département.

Cette promotion de la pratique sportive se concrétisera également par des animations portées dans les territoires. Le « Village des Sports » reviendra au printemps et à l'été 2024, après une tournée 2023 réussie, et la Somme constituera une étape du Relais de la Flamme olympique le 4 juillet 2024, point d'orgue d'une série d'événements propres à mobiliser la population vers la fête olympique. Ces espaces festifs, populaires et conviviaux installés en proximité permettront de développer l'esprit sportif des habitants.

C'est dans cette même logique de proximité que le Département continuera d'accompagner le développement des équipements sportifs dans les territoires, en complément des aides aux collectivités relatives à la Politique Territoriale 2022-2024. Les communes labellisées « Terre de Jeux » et « Centre de Préparation aux Jeux » seront ainsi soutenues.

Sur le long terme, la politique sportive départementale poursuivra une volonté forte de consolider et d'ancrer un héritage sportif inclusif, portant le sport comme vecteur de lien social et de bonne santé et intégrant tous les publics, des plus jeunes (notamment ceux sortant de l'ASE et les collégiens)

aux plus âgés, ainsi que les personnes en situation de handicap ou en situation de précarité et montrant ainsi sa volonté d'une dynamique interne transversale envers ses publics. Chaque action sera portée en concertation avec les acteurs sportifs et institutionnels du territoire ainsi qu'avec les associations représentatives des usagers et pourra s'appuyer sur le soutien particulier aux Maisons Sports Santé (MSS) labellisées.

À ce titre, la déclinaison locale du programme « 1, 2, 3 Nagez », initiée par le Département en 2023, et qui a permis à près de 500 enfants d'apprendre à nager gratuitement, sera renforcée en 2024, avec davantage de bénéficiaires et de piscines concernés sur l'ensemble du territoire.

Partenaire prioritaire du mouvement sportif, le Département développe chaque année ses actions en faveur des particuliers sportifs. Le dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sera reconduit pour la cinquième année, et de nouvelles aides destinées aux pratiquants en situation de handicap seront mises en place.

L'administration départementale participera également au déploiement d'une politique de sport-santé, en facilitant la pratique sportive individuelle et collective des agents, et en adoptant une approche décloisonnée des politiques sportives et de solidarités.

Enfin, la dynamique autour des sports de nature sera valorisée à travers le Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) dans l'objectif de sensibiliser les pratiquants dans leurs activités et de valoriser la Somme comme terre de sport de nature. Cette préoccupation s'inscrit comme un enjeu majeur de protection de l'environnement, en adaptant notamment les pratiques sportives au changement climatique.



# Collèges & actions éducatives

**La réussite scolaire et éducative des jeunes demeure une priorité pour le Département qui continuera d'œuvrer dans les collèges et dans le périscolaire pour offrir des conditions de vie et de travail optimales aux jeunes Samariens.**

En complément du plan d'investissement de 100 M€ qui sera déployé dans le cadre des bâtiments des collèges, le Département amplifiera sa mobilisation pour la réussite éducative des 28 000 collégiens à travers le soutien au fonctionnement et aux projets des 50 collèges publics et des 17 collèges privés sous contrat d'association.

Pour offrir aux collégiens et à la communauté éducative un environnement moderne et épanouissant, un parc informatique pédagogique et administratif renouvelé sera proposé dans le cadre du plan « collège numérique ». Ce plan vise à offrir aux collégiens des conditions favorables d'apprentissage avec l'intensification de la mise en œuvre du câblage nécessaire au déploiement de la technologie wifi dans les établissements et l'accélération de la dotation de classes mobiles de tablettes numériques.

Le Département poursuivra également la modernisation des équipements et des salles de cours, l'aménagement des espaces extérieurs, la généralisation de l'équipement en casiers pour tous les collégiens. L'éducation musicale et sportive sera accompagnée par le financement d'instruments de musique, d'équipements sportifs ou de l'apprentissage de la natation au collège.

Dans le cadre de la politique de transition agricole et de promotion des produits locaux, les incitations au « bien manger local » seront significativement amplifiées pour offrir aux quelques 16 000 demi-pensionnaires des repas de qualité dans tous les collèges.

Par ailleurs, l'ensemble des plateaux de restauration des usagers des demi-pensions des collèges sera renouvelé au cours de l'année 2024.

Après l'enthousiasme suscité en 2021 et 2022, le pouvoir d'achat de toutes les familles et l'accès aux sports et à la culture des jeunes seront renforcés par la remise, à chaque rentrée scolaire, des « Somme chéquiers collégiens » de 80 € à tous les enfants accueillis au collège ou en établissement médico-social.

En complément de l'attribution de l'allocation départementale de scolarité (ADS), revalorisée en 2023, les familles les plus en précarité bénéficieront d'un accès à l'ensemble des actions et équipements des collèges qui sera facilité par les tarifs adaptés de la restauration scolaire, et d'une aide à l'acquisition de matériel informatique renforcée.

Dans l'objectif de promouvoir l'éducation à la citoyenneté, le Département soutiendra la mobilisation des collégiens autour des enjeux de société à travers la deuxième et troisième édition du budget participatif, le soutien aux éco-délégués dans les collèges, la lutte contre les discriminations et contre le harcèlement scolaire, le développement d'activités physiques et sportives de nature ou le financement de projets de mobilité nationale et internationale.

Enfin, le Département veillera à rendre le collège encore plus inclusif. Cette volonté concrétisée par la signature en février 2022 de l'accord de méthode en partenariat avec le Secrétariat d'État aux personnes handicapées, l'Éducation nationale et l'ARS aboutira, comme en 2023, à l'ouverture de nouvelles unités d'enseignement externalisées, afin d'accueillir des élèves en situation de handicap au sein des établissements scolaires.

*> Des collèges résolument tournés vers l'inclusion, le numérique et les circuits courts*

*Synthèse budgétaire de la mission Collèges et actions éducatives pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**18,44 M€**

en augmentation de 1,88 M€ par rapport au BP 2023 (soit 11,37 %), notamment pour tenir compte de la hausse du prix de l'énergie.

**En investissement,**

**4,2 M€**

sont proposés au vote du BP 2024, en augmentation de 906 500€ par rapport au BP 2023 (soit une hausse de 27,37 %), pour notamment renforcer l'équipement des collèges en matériel de restauration performants favorisant la cuisine de produits locaux et, déployer le wifi.

**Ce budget comprend notamment :**

- 15,2 M€ en fonctionnement et 2,1M€ en investissement pour le fonctionnement et l'équipement des collèges,
- 150 000€ en fonctionnement et 2 M€ en investissement pour le plan « collège numérique »,
- 3,1 M€ en fonctionnement et 150 000 € en investissement pour la jeunesse et les actions éducatives.

# Développement agricole

**En matière de développement agricole, le Département mènera une politique active en faveur du développement des territoires ruraux et des filières agricoles et agroalimentaire locales.**

**Cette politique s'inscrira également dans le cadre du Projet Agricole Départemental (PAD) renouvelé avec la Chambre d'Agriculture de la Somme et les services de l'État, afin d'adapter les grandes orientations agricoles pour le territoire.**

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, le Département poursuivra son soutien aux projets des communes en faveur de la création ou du maintien de commerces, d'activités artisanales, commerciales et agricoles locales. Cette aide a évolué en 2022 pour prendre en compte les nouveaux besoins des communes qui ont émergé lors de la crise sanitaire et a été complétée par un nouveau soutien financier à la réalisation d'études de faisabilité des projets.

La convention de partenariat avec la Région Hauts-de-France a été renouvelée en 2023 permettant au Département de mettre en place des aides financières en faveur des entreprises relevant des secteurs agricole et halieutique. Ainsi, le Département apportera un financement dans le cadre du nouveau Plan régional pour la REsilience et l'ADaptation des exploitations agricoles (PRE'AD) et poursuivra son soutien en faveur de la diversification des productions.

Dans une démarche d'amélioration des pratiques pour la préservation de l'environnement, les actions en faveur d'une agriculture plus économe en intrants, qu'il s'agisse d'agriculture intégrée, à haute valeur environnementale ou biologique, seront poursuivies. Un nouveau Plan régional de développement de l'agriculture biologique 2023-2027, construit avec l'ensemble des acteurs du territoire, a été approuvé et les actions soutenues par le Département s'inscriront dans ce cadre.

Par ailleurs, afin de participer aux actions de soutien à la lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols, le soutien financier à l'association Somme Espace Agronomie (SOMEA), renforcé depuis 2022 sera maintenu.

Le Département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, accompagne le développement des circuits courts, notamment par la démarche « Somme Produits locaux » et la plateforme Approlocal à destination de la restauration collective (collèges et établissements médico-sociaux).

Cette démarche, mise à l'honneur en 2023 dans le cadre de son dixième anniversaire, sera poursuivie. Le Département réunira en 2024 l'ensemble des acteurs du territoire afin d'identifier les nouveaux enjeux et les leviers nécessaires au développement des circuits alimentaires de proximité dans les années à venir.

En lien avec la Chambre d'agriculture, le Département proposera un soutien à la création de démonstrateurs territoriaux dans le domaine du maraîchage si ce projet est retenu comme lauréat de l'appel à projets porté par la Banque des territoires.

Dans un territoire marqué par une baisse continue de l'attractivité de la profession agricole et du nombre d'exploitations, le Département poursuivra les partenariats favorisant l'installation de jeunes agriculteurs et assurant la promotion des métiers de l'agriculture. Les agriculteurs en précarité ou rencontrant des difficultés ponctuelles continueront d'être accompagnés pour retrouver une situation plus stable. Enfin, les actions portant sur la lutte contre la précarité alimentaire (dons alimentaires, déploiement de paniers de produits bio et locaux accessibles, paniers solidaires) seront poursuivies.

Enfin, garant des solidarités territoriales, le Département restera moteur dans les grands projets d'infrastructures, tels que l'aéroport international Amiens Henri Potez et le Canal Seine-Nord Europe. Les opérations d'aménagement foncier seront menées afin d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés rurales, d'assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et de contribuer à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la prévention des risques naturels.

**> Aménager les espaces ruraux et développer une agriculture diversifiée, dynamique et innovante**

*Synthèse budgétaire de la mission développement agricole pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**1,05 M€**

en augmentation de 194 000 € par rapport au BP 2023 (soit + de 22,5 %).

**En investissement,**

**4,28 M€**

sont proposés pour le BP 2024, en augmentation de plus de 410 700 € par rapport au BP 2023 (soit près de +10,6 %).

**Ce budget comprend notamment :**

- 665 000€ pour le développement des territoires ruraux,
- 2,13 M€ pour le développement agricole,
- 2,54 M€ pour les opérations d'aménagement foncier dont celles relatives au CSNE.

# Tourisme

**La dynamique actuelle qui porte le développement d'un tourisme vert et accessible constitue une opportunité pour la Somme, tout comme l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris.**

En s'appuyant sur sa situation géographique favorable, au cœur du triangle Paris-Londres-Bruxelles et de grands corridors de mobilité, ainsi que sur son riche patrimoine historique et écologique, le Département renforcera les actions destinées à développer l'attractivité de la vallée de Somme et des territoires samariens auprès des visiteurs et des investisseurs touristiques.

Le schéma départemental de développement touristique, élaboré en concertation avec les acteurs du tourisme, est renouvelé pour la période 2023-2027. Un nouveau plan d'actions opérationnel, dont le fil conducteur porte sur le projet « Vallée de Somme, Vallée Idéale », s'appuie sur 3 grands axes portant respectivement sur les aménagements de la destination, la promotion et la mise en marché, ainsi que l'accompagnement des acteurs du tourisme.

La promotion touristique du territoire est ainsi assurée par l'ADRT qui poursuivra ses missions d'ingénierie à destination des acteurs de la filière, ainsi que l'organisation du « Concours des villes et villages fleuris ».

Une démarche proactive sera menée auprès des investisseurs dans le domaine touristique afin d'étoffer l'offre de structures d'hébergement et de loisirs. Des aides financières directes seront apportées aux projets touristiques ayant un effet levier sur l'attractivité globale du territoire et permettant de mieux qualifier les destinations de la Somme.

L'attractivité de la vallée de Somme et des territoires samariens sera renforcée par des actions de promotion ciblées auprès des visiteurs et des investisseurs touristiques, en intégrant la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 et la démarche « grand chantier » du Canal Seine Nord-Europe.

En 2024, des actions seront mises en œuvre pour développer les activités qui valorisent les savoir-faire locaux, la gastronomie de terroir, en particulier dans le cadre de l'animation du réseau des « Bistrots de Pays de la Somme », et pour créer de nouveaux parcours culturels et de découverte.

En qualité de gestionnaire de la marque d'État Tourisme & Handicap dans la Somme, l'ADRT poursuivra son développement auprès des professionnels désireux de s'engager dans une démarche de qualité ciblée sur l'accessibilité aux loisirs et vacances pour tous, et accompagnera le Département dans la labellisation de ses équipements touristiques.

Afin d'accroître le rayonnement des territoires et des sites touristiques de la Somme, un partenariat sera mis en place avec la SANEF dans le cadre d'un projet de rénovation de la signalisation d'animation touristique et culturelle sur le réseau autoroutier. En 2024, une concertation sera mise en place avec la SANEF, les services de l'État et les acteurs locaux sur la définition des thèmes et des emplacements des nouveaux panneaux.

Enfin, le Département accompagnera les événements touristiques les plus structurants qui concourent à la notoriété de la Somme et favorisent les séjours sur le territoire.

**> Vers un tourisme durable, inclusif et écologique**

*Synthèse budgétaire de la mission tourisme pour 2024*

**Les crédits de fonctionnement proposés pour le BP 2024 s'élèvent à :**

**1,8 M€**

en augmentation de 500 000 € par rapport au BP 2023 (soit près de +38 %). L'année 2023 a été marquée par la baisse exceptionnelle de la subvention versée à l'ADRT.

**En investissement,**

**517 000 €**

sont proposés pour le BP 2024, en diminution de 169 000 € par rapport au BP 2023 (soit près de -25 %).

**Ce budget comprend notamment :**

- 627 000 € pour le développement touristique,
- 1,7 M€ pour l'attractivité des territoires.



Conseil départemental de la Somme  
43 rue de la République  
CS 32615  
80026 AMIENS cedex

03 22 71 80 80  
[www.somme.fr](http://www.somme.fr)

